

L'indemnisation du chômage au Royaume-Uni

Septembre 2025



Le système d'assurance chômage

Le régime d'assurance chômage britannique est un régime obligatoire et contributif servant une **allocation forfaitaire** dont le montant varie en fonction de l'âge et de la situation familiale du demandeur d'emploi. Cette allocation s'intitule **New Style Jobseeker's Allowance (JSA)**.

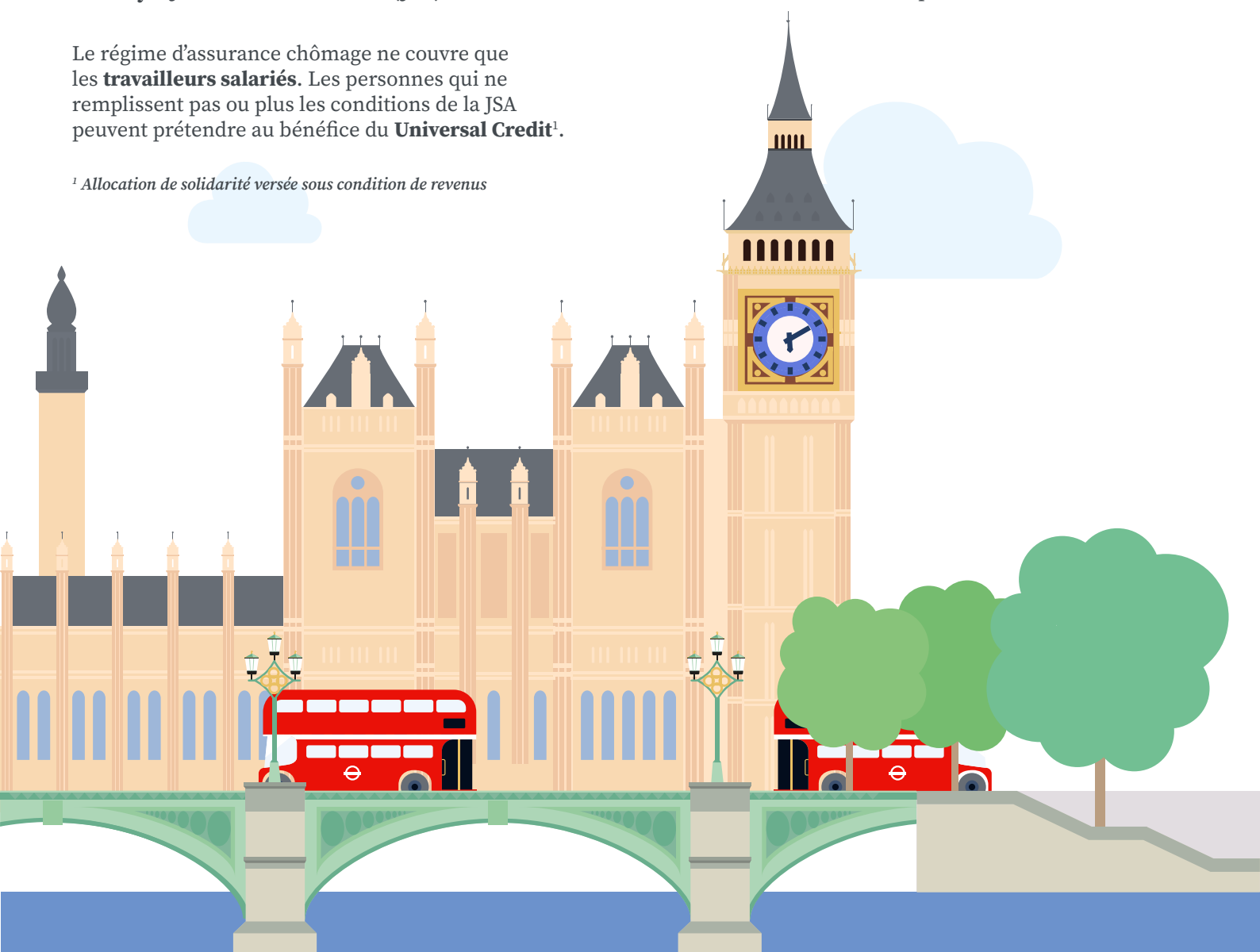
Le régime d'assurance chômage ne couvre que les **travailleurs salariés**. Les personnes qui ne remplissent pas ou plus les conditions de la JSA peuvent prétendre au bénéfice du **Universal Credit**¹.

¹ Allocation de solidarité versée sous condition de revenus

Le Service public de l'emploi



Les services aux demandeurs d'emploi (indemnisation et accompagnement) sont assurés par les **Jobcentres Plus** sous la tutelle ministérielle du **Department for Work and Pensions (DWP)** qui supervise l'ensemble des prestations sociales.



Financement de l'Assurance chômage

Le régime d'assurance chômage est financé par des **cotisations globales** à la Sécurité Sociale dont les taux sont révisés annuellement :

- pour les **cotisations salariales**, des **taux variables** s'appliquent **selon la tranche de salaire considérée** (exonération, puis 8%, puis 2%) ;
- pour les **cotisations patronales**, un **taux de 15%** est prélevé, quel que soit le niveau de salaire.

Paramètres d'indemnisation



Condition d'accès

- Avoir cotisé sur un montant de salaire équivalent à **3 250£** (soit 3 802€) et impliquant d'avoir été **en emploi au moins 26 semaines** au cours d'au moins 1 des 2 années fiscales qui précède l'année en cours²
- et avoir pour chacune des 2 années fiscales de référence **cotisé ou bénéficié en tout ou partie de crédits de cotisations**, sur un montant de salaire équivalent à 6 250£ (soit 7 312€)³.



Montant de l'indemnisation

72,90£ (85€ environ) / semaine
pour une personne de moins de 25 ans

92,05£ (107€ environ) / semaine
pour une personne de plus de 25 ans



Durée d'indemnisation

La durée d'indemnisation, identique pour tous les demandeurs d'emploi, est fixée à **182 jours (6 mois)**.

² Montant correspondant à 26 fois l'assiette minimale de cotisation (125£ soit 146€ environ)

³ Montant correspond à 50 fois l'assiette minimale de cotisation

Reprise d'activité en cours d'indemnisation

Il est possible de **cumuler allocations chômage et revenus liés à l'exercice d'un emploi de très courte durée ou à temps partiel** (durée d'emploi inférieure à 16 heures hebdomadaires).

Cependant, le **montant de la prestation est réduit** pour tout revenu perçu supérieur à 5£ (6€ environ) par semaine.

